

**RESTAURANT SCOLAIRE
MUNICIPAL
"LE GOÛTATOUT"
44521 OUDON**



Tél. 02.40.83.66.09

REGLES DE VIE

A LIRE AVEC VOTRE ENFANT

- ⇒ Je me lave les mains avant et après le repas.
- ⇒ Je reste assis pendant le repas.
- ⇒ Je mange proprement de tous les plats, je ne gaspille pas la nourriture.
- ⇒ Je discute calmement avec les enfants de ma table.
- ⇒ Je suis poli avec les autres enfants et les personnes qui me servent.
- ⇒ Je respecte le personnel qui travaille au restaurant scolaire.
- ⇒ Je reste assis pendant le trajet en car.
- ⇒ Le repas peut être joyeux sans être bruyant, je respecte mes voisins.
- ⇒ Je sais que si je n'observe pas ces règles, je le note dans le cahier tenu par le personnel de surveillance.

✂-----
-

TALON à remettre au Restaurant Scolaire avec le dossier d'inscription

NOM / PRENOM / CLASSE

1^{er} enfant :

2^{ème} enfant :

3^{ème} enfant :

ADRESSE

Déclare(nt) avoir pris connaissance des règles de vie .

DATE.....

Vu par les responsables
du (des) enfant(s)
SIGNATURE

SIGNATURE du (des) enfant(s)

Le Maire,
Michel DUPONT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Dupont', written over a horizontal line.

A conserver

**RESTAURANT SCOLAIRE
MUNICIPAL
44521 OUDON**



Tél. 02.40.83.66.09

REGLEMENT

Le Restaurant Scolaire assure 2 services :

	ECOLE JULES VERNE	ECOLE SAINT JOSEPH
Maternelles	12h00 – 12h50	12h15 – 13h15
Primaires	12h55 – 13h35	12h30 – 13h15

MESURES D'HYGIÈNE ET DE SANTE

- * **Apporter mouchoirs et vêtements marqués ;**
- * **Établir un protocole avec les directrices en cas d'allergies ;**
- * **Toute prise de médicaments est interdite au restaurant scolaire.**

APPRENTISSAGE DU GOUT

Les menus étant équilibrés, il est donc important que l'enfant mange de tout. Il faut le guider, le conseiller. (L'éducation au goût se fait à la maison)

En servant chaque jour aux enfants une nourriture équilibrée et variée, le restaurant scolaire permet de faire acquérir aux enfants de bonnes habitudes alimentaires.

ÉDUCATION SOCIALE

L'enfant de maternelle accueilli au Restaurant Scolaire doit être autonome, **il sait manger seul**, se laver les mains, aller aux toilettes et s'habiller (reconnaître ses vêtements).

L'enfant va apprendre à s'intégrer au sein d'un groupe, il doit communiquer calmement sans crier, avec ses camarades ou avec les adultes qui sont avec lui.

SANCTIONS :

Si un enfant est très dissipé et nuit à la bonne ambiance du repas, la surveillante note avec l'enfant les faits reprochés sur un cahier, et prévient la gestionnaire. Si trois remarques sont notées sur le cahier, la gestionnaire prévient Monsieur le Maire qui donnera un premier avertissement à l'enfant et informera la famille que : 3 avertissements entraînent une exclusion temporaire, qui peut être suivie d'une exclusion définitive si aucune amélioration n'est constatée.

Le comportement et les réactions de certains enfants sont parfois différents lorsqu'ils sont en groupe, par rapport à leur attitude habituelle.

DIVERS

La perte de bijoux, de jouets, de vêtements, ne rentre pas sous la responsabilité du personnel.

Toute réclamation doit être présentée au restaurant scolaire.